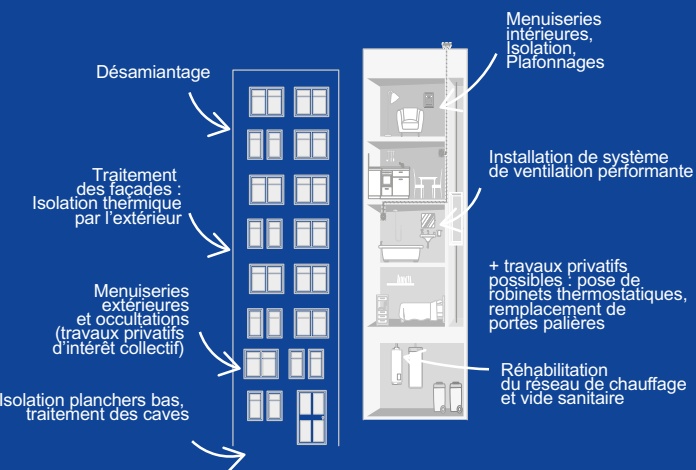


Quels travaux possibles dans un projet de rénovation énergétique en copropriété ?

Les travaux d'économies d'énergie permettant de réduire la consommation énergétique d'un immeuble peuvent être réalisés sur les parties et équipements communs ainsi que sur les parties privatives. Ci-dessous, les principaux points d'interventions :



Plus simple techniquement et plus avantageuse financièrement, une rénovation globale permet de mobiliser davantage d'aides et de traiter en une seule fois toutes les interventions à réaliser dans les années à venir.



Soucieuse de l'environnement et mobilisée pour le pouvoir d'achat de ses habitants, la Région Hauts-de-France met en place une politique ambitieuse en faveur de l'efficacité

énergétique et développe des outils concrets sur le terrain pour simplifier vos démarches.

« Hauts-de-France Pass Rénovation » est une initiative régionale, mise en œuvre par la Régie du Service Public de l'Efficacité Énergétique. Ce dispositif 100% public est déployé sur l'ensemble du territoire et s'appuie sur les compétences des artisans et des entreprises du bâtiment des Hauts-de-France.

Pour plus d'infos :

www.pass-renovation.hautsdefrance.fr

09 77 42 11 11

coproprietes@hautsdefrance-spee.fr

@passrenovation

passrenovation

Formez-vous !

Inscrivez-vous à la formation gratuite en ligne MOOC Réno Copro :

recif-copro.fr



Le contenu de cette publication n'engage que la responsabilité de son auteur et ne représente pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne. Ni la Banque européenne d'investissement ni la commission européenne ne sont responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.



Travaux d'économies d'énergie en copropriété la solution Hauts-de-France Pass Copropriété



Un accompagnement technique et financier totalement adaptés aux projets de votre copropriété !

Régie régionale du Service Public de l'Efficacité Énergétique - Juin 2020
RCS : 799 988 373 / Siège social : 11 Mail Albert 1^{er} - 80 000 Amiens



En encourageant la **rénovation énergétique en copropriété**,

VOUS ...



apportez une expertise à vos clients et les fidélisez



valorisez votre savoir-faire et votre rôle de conseil



valorisez le patrimoine que vous gérez



permettez la réalisation **d'économies d'énergie**

Le meilleur moment pour rénover ?

=> lorsque le bâtiment montre des **signes de vieillissement nécessitant un ravalement prochain** et/ou lorsque la **chaudière doit être remplacée**.

=> **lors d'un ravalement** par exemple, étudiez l'opportunité d'une isolation thermique par l'extérieur !

Des projets co-construits avec la copropriété et validés phase par phase tout au long du projet ...

3 ÉTAPES CLÉS POUR ASSURER LA RÉUSSITE DU PROJET



Un service public régional **dédié aux copropriétés** !

Mener un projet de rénovation énergétique en copropriété implique des **compétences multiples** (technique, finance, comptabilité, coordination, communication, etc.) et une **grande disponibilité** !

Les étapes sont nombreuses et les missions complexes. Dans le cadre de son accompagnement, **Hauts-de-France Pass Copropriété assume toute l'ingénierie technique et financière permettant de mener à bien la rénovation énergétique en copropriété** !

LANCEMENT DE LA PHASE CONCEPTION DU PROJET
(audit énergétique, amiante, plomb, etc., programme de travaux, chiffrage estimatif des travaux)



Recrutement de toutes les équipes techniques de l'étape de conception jusqu'à la réalisation et la réception du chantier (maître d'œuvre, contrôleur technique, diagnostiqueur amiante, architecte, bureau d'études thermiques, fluides).

Recherche des aides et financements mobilisables pour la copropriété et pour chaque copropriétaire.

Information et médiation pour sensibiliser, mobiliser et convaincre la copropriété.

LANCEMENT DE LA PHASE CONSULTATION DES ENTREPRISES DE TRAVAUX



Accompagnement technique sur la durée élaboration des dossiers de consultation des entreprises, analyse des offres, animation et tenue de permanences d'informations sur la copropriété.

Définition d'un plan de financement optimisé et personnalisé aux tantièmes de chacun des copropriétaires (subventions, financements mobilisables).

LANCEMENT DE LA PHASE TRAVAUX



(et accompagnement après travaux pendant 3 ans)

Avance de la totalité du financement nécessaire au lancement des travaux (sans attendre les appels de fonds, le versement des subventions).

Proposition d'une solution de financement⁽¹⁾ pour le reste à charge.

Accompagnement après travaux pendant 3 ans sur le suivi des consommations, sensibilisation aux usages.

300€

pour chaque phase et par lot soit 900€ TTC si réalisation des travaux (300€ phase diagnostic, 300€ phase consultation des entreprises et 300€ phase travaux)

(1) Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation. Exemple : Pour un financement Hauts-de-France Pass Copropriété de 10 000 € sur 300 mois (25 ans) au taux débiteur annuel fixe (possibilité d'emprunter à un taux progressif) de 2,50%, 300 mensualités de 44,86 €. Taux Annuel Effectif Global fixe de 2,50%. Montant total dû par l'emprunteur, hors assurance à la charge de l'emprunteur : 13 458,00 €. Coût total du crédit : 3 458 €. Sous conditions, selon taux en vigueur et dans les limites fixées dans l'offre de crédit.

